

Adhésion

Au Club actionnaire du Club Méditerranée

Pour adhérer au Club actionnaire vous devez détenir au moins 20 actions du Club Méditerranée

**Veillez retourner ce formulaire dûment rempli au
Club actionnaire du Club Méditerranée, 11 rue de Cambrai, 75957 Paris cedex 19**

Mme Mlle Mr Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville.....

Pays Date de naissance

E.mail *Si vous êtes ou avez déjà été client du Club Med®,
Merci de nous indiquer votre numéro de client*

.....

Les informations personnelles vous concernant sont collectées et traitées pour les besoins de votre adhésion au Club actionnaire. Le Club Méditerranée se réserve la possibilité de traiter ces informations pour les besoins de ses activités et notamment à des fins de sollicitations commerciales sans exclure le fait que, par notre intermédiaire, vous pourrez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés, filiales ou partenaires du Club Méditerranée. Conformément à la loi Informatique & Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant sur demande écrite adressée par lettre simple au Club Méditerranée, Service Club actionnaire, 11 rue de Cambrai, 75019 Paris et ce sans préjudice par ailleurs du droit dont vous disposez de vous opposer, aux conditions précitées, à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de sollicitation commerciale par le Club Méditerranée seul ou en partenariat avec ses filiales ou d'autres sociétés. Dans ce cas, vous renoncez à tous avantages que pourrait vous réserver le Club Méditerranée à l'exception toutefois des avantages liés à l'adhésion au Club actionnaire.

Je vous adresse ci-joint un justificatif de détention de mes actions Club Méditerranée, daté de moins de 3 mois, fourni par mon intermédiaire financier dépositaire de mon compte-titres.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion au Club actionnaire annexées à ce bulletin et m'engage à les respecter.

Fait à

Signature :

Le

Conditions d'adhésion au Club actionnaire du Club Méditerranée

Article 1 : objet des conditions et définitions

- 1.1. Les présentes conditions définissent les conditions dans lesquelles le Club Méditerranée propose aux membres du Club actionnaire des services d'information et d'animation afin de découvrir ou de mieux connaître le groupe Club Méditerranée, les produits et/ou services du Club Méditerranée et/ou de ses sociétés affiliées voire le cas échéant de sociétés tierces partenaires et d'y accéder à des conditions préférentielles ci- après les « Offres ».
- 1.2. Le fait d'être membre du Club actionnaire ne donne nullement accès à des informations privilégiées susceptibles d'influencer les cours de bourse.
- 1.3. L'adhésion au Club actionnaire du Club Méditerranée se matérialise sous la forme d'un support plastique portant un numéro identifiant, désigné dans les présentes conditions par « la carte ».

Article 2 : conditions d'adhésion

- 2.1. Tout actionnaire du Club Méditerranée, personne physique, peut être membre du Club actionnaire s'il détient, en son nom, exclusivement sous la forme nominative ou porteur, au moins 20 actions Club Méditerranée.
- 2.2. Une personne mineure ayant moins de 18 ans qui remplit les conditions d'adhésion ci-dessus, peut adhérer au Club actionnaire sous réserve de l'autorisation écrite de son père, sa mère ou de son représentant légal.
- 2.3. Pour les actions détenues en indivision, l'indivisaire, personne physique, peut, en son nom, adhérer au Club actionnaire, si les fonds détenus par lui dans l'indivision représentent au moins 20 actions Club Méditerranée.
- 2.4. Les comptes joints, remplissant les conditions d'adhésion, donnent droit à une seule adhésion au nom de « Monsieur » ou de « Madame ».
- 2.5. Pour les actions détenues en nue-propriété, seul le nu-propiétaire, personne physique, détenant au moins 20 actions Club Méditerranée peut être membre du Club actionnaire (l'usufruitier en étant expressément exclu).

Article 3 : formalités, date d'effet et durée de l'adhésion

- 3.1. Pour devenir membre du Club actionnaire, l'actionnaire remplit et retourne un bulletin d'adhésion du Club actionnaire. Le bulletin d'adhésion est gratuit et peut être obtenu auprès du Club actionnaire ou sur le site institutionnel et financier du Club Méditerranée. L'actionnaire doit en outre adresser au Club actionnaire le justificatif remis par son organisme financier attestant de la détention de ses actions. Le Club Méditerranée se réserve le droit de vérifier les informations portées sur le justificatif et d'interroger en tout état de cause l'organisme financier, ce que l'actionnaire accepte expressément. Après vérification du justificatif de détention d'actions, le Club Méditerranée enregistre la demande, le membre reçoit en retour sa carte de membre.
- 3.2. L'adhésion au Club actionnaire est gratuite. Sa validité est liée au respect des conditions d'adhésion au Club actionnaire. Le Club Méditerranée se réserve le droit de demander un nouveau justificatif de détention d'au moins 20 actions.
- 3.3. Le Club Méditerranée se réserve le droit de résilier l'adhésion au Club actionnaire en cas de fausse déclaration ou déclaration erronée de détention d'actions Club Méditerranée, ou si le membre devait arrêter de remplir les conditions précisées en article 2 des présentes conditions ou de l'une quelconque de ces dispositions, sans préjudice par ailleurs de tout recours en réparation du préjudice subi de ce fait par le Club Méditerranée.

Article 4 : la carte

- 4.1. La carte de membre est nominative et non transmissible. Le numéro de membre figurant sur la carte doit être communiqué au Club actionnaire (ou au service réservations téléphoniques du Club actionnaire) afin d'avoir accès aux informations, aux offres du Club actionnaire, et notamment aux produits Club Med tels que définis à l'article 5.
- 4.2. Le membre seul est responsable de l'utilisation et de la conservation de sa carte. Le Club Méditerranée dégage toute responsabilité en cas de communication par le membre de la carte ou de son numéro à un tiers. Le numéro qui est attribué au membre lors de l'adhésion est strictement personnel et confidentiel et sera exigé pour accéder au dossier d'inscription et aux informations nominatives le concernant. Il appartient par conséquent au membre de conserver la confidentialité de son numéro de membre et, le cas échéant, du code confidentiel (ou mot de passe associé) ainsi que toute correspondance rappelant lesdits numéros ou portant mention d'un numéro de dossier, étant entendu que le membre sera responsable au titre de l'utilisation de ces informations et des conséquences en résultant dans l'hypothèse d'une divulgation de sa part et notamment en cas de perte ou de vol des documents portant ces informations.
- 4.3. En cas de perte ou de vol de la carte, le membre doit immédiatement en informer le Club actionnaire par courrier ou en le contactant au numéro 0810 186 186 et en confirmant par courrier.

Article 5 : conditions préférentielles d'accès aux Offres

- 5.1 La qualité de membre du Club actionnaire permet en application de l'article 1.1 de bénéficier des Offres telles que proposées dans les supports de communication du Club actionnaire et aux conditions de vente desdites Offres telles qu'elles pourraient figurer sur les documents commerciaux y relatifs comme par exemple le Trident et les autres catalogues et brochures du Club Méditerranée en matière de Forfaits Club Med. Sans préjudice de ce qui précède il est d'ores et déjà précisé que les Offres portant sur les Forfaits Club Med s'entendent toujours hors transport, prestations à supplément et droits d'inscription.

- 5.2 Il est par ailleurs précisé que, le bénéfice des Offres portant sur les Forfaits Club Med ne vaut que pour les seules réservations effectuées directement auprès du service réservations du Club actionnaire au numéro de téléphone suivant : 0 810 188 188 (prix d'un appel local) ou auprès des agences Club Med exclusivement et sous réserve qu'au jour du bénéfice des avantages réservés aux membres du Club actionnaire et, concernant les réservations de séjour, au plus tard au jour du règlement du solde, le Club Méditerranée soit en possession du justificatif évoqué à l'article 3.1 démontrant une détention des actions depuis au moins un mois.
- 5.3 Le bénéfice des Offres est en tout état de cause réservé aux actionnaires membres du Club actionnaire ainsi qu'aux membres de leur foyer, ce dernier s'entendant comme le foyer identifié sous un même numéro d'adhérent et comprenant deux adultes déclarant vivre ensemble à la même adresse avec leurs enfants respectifs dans la limite de 2 enfants mineurs.
- 5.4 Dans le cas où le membre est mineur, les conditions préférentielles d'accès sont étendues à son père, sa mère ou son représentant légal.
- 5.5 Le bénéfice des Offres ne s'applique que sur les seules offres proposées par le Club actionnaire
- 5.6 Les Offres ne sont pas cumulables avec les bons de réduction Club Med ni avec d'autres offres promotionnelles quelles qu'elles soient qui seraient en cours de validité au moment où elles sont proposées, à l'exception de l'offre « booking bonus ».

Article 6 : données personnelles

- 6.1 Les données personnelles collectées auprès des actionnaires et enregistrées par le Club Méditerranée dans son système informatique ont pour finalité de permettre la gestion de leur adhésion au Club actionnaire. Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale, notamment par courrier électronique, par le groupe Club Méditerranée (qui s'entend de la société Club Méditerranée SA et de ses filiales) ainsi que par des partenaires de ce dernier. En application des dispositions de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 et de l'article 13 de la directive européenne 2002/58/CE, le Club Méditerranée offre la possibilité aux actionnaires de consentir dès leur inscription comme adhérent au Club actionnaire à l'utilisation des données personnelles les concernant à des fins de communication commerciale électronique. L'opposition d'un actionnaire à ces traitements a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres commerciales du Groupe Club Méditerranée, de ses filiales et/ou de ses partenaires ainsi que du bénéfice éventuel d'avantages qui pourraient lui être réservés dans le cadre de programmes privilégiés pouvant exister au sein du groupe ou avec des sociétés partenaires extérieures, à l'exception toutefois des avantages inhérents à l'adhésion au Club Actionnaire. L'opposition d'un actionnaire à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale peut également s'exercer a posteriori par e-mail ou par lettre simple adressée au Club Méditerranée - Service Club actionnaire - 11 rue de Cambrai - 75019 Paris.
- 6.2 Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, chaque actionnaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant. S'agissant d'un droit strictement personnel, le droit d'accès et de rectification ne pourra être exercé que par son titulaire justifiant de son identité. Il pourra s'exercer par lettre simple adressée Club Méditerranée - Service Club actionnaire - 11 rue de Cambrai - 75019 Paris.

Article 7 : Offres

- 7.1. En application des dispositions de l'article 5, il est rappelé que le membre du Club actionnaire est informé des Offres et de leurs conditions d'accès par des supports d'information spécifiques au Club actionnaire complétés le cas échéant par renvoi aux documents commerciaux spécifiques se rapportant aux dites Offres. Le bénéfice des Offres implique en tout état de cause l'acceptation pure et simple des conditions régissant ces dernières.
- 7.2. Le membre du Club actionnaire accepte du seul fait de son adhésion et sans contrepartie financière d'aucune sorte, que son image et celle de sa famille soient diffusées exclusivement dans les supports d'information du Club actionnaire. Cette image sera essentiellement véhiculée sur des photographies de groupes prises lors de réunions, d'événements et plus généralement à l'occasion des Offres.
- 7.3. Si le Club actionnaire propose des jeux-concours dans ses supports d'informations, un règlement spécifique sera établi et sera disponible gratuitement sur simple demande écrite au Club actionnaire du Club Méditerranée.

Article 8 : contacts

- 8.1. Le Club actionnaire peut être joint par téléphone au 0 810 186 186 (prix d'un appel local) et par courrier à : Le Club actionnaire du Club Méditerranée, 11 rue de Cambrai, 75019 Paris.
- 8.2. Le Club Méditerranée se réserve le droit de modifier à tout moment les termes et conditions du Club actionnaire. Dans ce cas, les membres en seront informés dans les meilleurs délais par le biais des supports écrits du Club actionnaire.